

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Procurations : 3
Votants : 23

N° 2022 7 5

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX le 9 décembre à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2022

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DEJEAN, DELGENES, ESTRADÉ, FONTA, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, BRIQUET-BOISSIÈRE, DAGNAC, DESAINT, PONS, ROOU et SALOMÉ.

A donné pouvoir :

M. GOURMANDIN à M. COTTAVE-CLAUDET

Mme GUILLEMAT à M. LABEUR

Mme RIGAL à Mme SALOMÉ

Absents excusés :

Mmes DARBAS, PITORRE, SANEGRE et THIOUX

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

OBJET : VOLET URBANISME : Proposition d'achat de terrain :
lieu-dit "l'Horte"

Le maire propose d'acquérir au prix de 5 000 € la parcelle cadastrée XC 00039 d'une superficie totale de 54a 99ca, appartenant à Mmes CALMONT Lucienne et CLARO Marylène.

Cette parcelle située au lieu-dit « l'Horte » se trouve en continuité du Domaine des Oiseaux et de la parcelle acquise l'année dernière.

Cette offre de cession a été matérialisée par correspondance du 02 décembre 2022, enregistrée sous le numéro 8302 du 06/12/2022.

Les frais d'actes notariés sont à la charge de l'acquéreur et les crédits ont été prévus au budget principal 2022, opération 00-52 par décision modificative n°5.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

➤ **Approuve** l'acquisition de la parcelle cadastrée XC n°0039 d'une superficie de 54a 99ca située au lieu-dit « l'Horte » et appartenant à Mmes CALMONT Lucienne et CLARO Marylène aux conditions sus énoncées, pour laquelle les crédits budgétaires ont été prévus ;

➤ Et **autorise** Monsieur le Maire, ou en son l'absence l'un de ses adjoints, **à signer** toutes les pièces nécessaires devant le Notaire de l'office notarial de Mazères, et à **prendre en charge** les frais notariés et frais annexes.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 13 DÉCEMBRE 2022**

Le Maire,
Louis MARETTE



Le secrétaire de Séance,
Louis DARDIER

